

Introduction journée PTSM Yvelines Nord du 26 septembre 2024

Roselyne TOUROUDE, UNAFAM, Présidente de la Commission Spécialisée en Santé Mentale (CSSM) du Conseil Territorial de Santé 78 (CTS 78)

*Vivre avec un trouble psychique.
#santementale Cap sur le parcours de vie !*

Quelques mots d'introduction pour planter le décor de cette journée intitulée « Vivre avec un trouble psychique, cap sur le parcours de vie ! »

Pour en expliciter le fil rouge qui est le respect des droits fondamentaux des personnes vivant avec un trouble psychique et de leurs familles

Qu'en est-il aujourd'hui de la vie des personnes qui vivent avec un trouble psychique durable ?

Partons de quelques constats des chiffres issus du Baromètre Unafam 2023 :
5 000 répondants.

Environ 60% des répondants déclarent difficile d'accéder à un psychiatre ou psychologue et environ 50% trouvent difficile d'accéder à des soins d'urgence, d'avoir une place dans un hôpital ou un accès à un CMP. *Ce sont des discriminations non intentionnelles ayant des répercussions sur le devenir de la personne malade et sur ses aidants.*

Moins de 10% bénéficient d'un accompagnement par un SAVS ou un SAMSAH,
5% bénéficient d'un soutien à domicile par un SAAD,
8% de job coaching,

Les droits les plus difficiles d'accès sont

- L'accès et le maintien dans l'emploi,
- L'accès aux soins, qu'ils soient somatiques ou spécialisés, psychiatriques,
- L'accès et le maintien dans le logement et l'accompagnement,
- L'accès à des activités sociales, sportives, culturelles.

Un grand nombre de personnes voient leurs capacités entravées par des barrières, environnementales, sociétales, comportementales, par une mise à l'écart, une carence de réponses.

Les constats répétés de ces atteintes à l'autonomie de vie, à la participation et à la citoyenneté des personnes vivant avec des troubles psychiques durables, et des conséquences pour les familles, a conduit l'Unafam à déposer une réclamation collective, avec 3 partenaires associatifs, auprès **du Comité européen des droits sociaux du Conseil de l'Europe**. Ce fut un long travail débuté en 2016.

La Défenseure des droits et la commission nationale consultative des droits de l'Homme ont appuyé notre réclamation par une tierce intervention.

Le Conseil de l'Europe a rendu ses décisions il y a un an, reconnu les manquements que nous avons décrits :

Il a dénoncé **la violation de plusieurs articles de la charte sociale européenne par l'Etat français** :

- Droit à la santé (article 11)
- Droit à l'autonomie de vie, à l'intégration sociale et à la participation à la vie de la communauté (article 15)
- Droit de la famille à une protection sociale, juridique, économique (article 16)

Le non accès à des services sociaux, médico-sociaux, à la santé, à des ressources des personnes qui vivent avec des troubles psychiques impacte aussi les familles qui assurent soin et assistance, palliant ainsi les non réponses aux besoins de leurs proches.

La question des droits est donc primordiale en santé mentale, afin que les personnes qui ont des problèmes de santé mentale soient des citoyens dont les droits humains sont intégralement pris en compte, protégés, promus.

Ces personnes ne doivent plus être considérées comme des « objets de soins » mais comme des « sujets de droits ».

Aujourd'hui les lignes bougent,

nous savons

- Qu'il n'y a pas de santé sans la santé mentale,
- Que la promotion de la santé mentale est un enjeu sociétal majeur,
- Que la santé mentale est aussi déterminée par des facteurs sociaux, économiques, culturels, politiques, comportementaux qui impliquent une multitude d'acteurs
- Qu'il est possible de « se relever » quand on est confronté à un trouble psychique durable.
- Que des ressources, des soutiens existent et qu'il faut les utiliser.

Il y a 10 ans l'**ANAP a décrit les facteurs de réussite de parcours en santé mentale**, mettant en exergue la dimension du « prendre soin » qui implique les patients eux-mêmes, les familles, les aidants, les soignants du sanitaire et du médico-social et les acteurs de l'environnement social et soulignait que cette notion de parcours en psychiatrie et santé mentale était encore peu usitée.

Parler de parcours en santé mentale est un tour de force disait Marie-Aude POISSON.

Que de chemin parcouru !

Aujourd'hui les Projets Territoriaux de Santé Mentale consacrent cette approche **multidimensionnelle**.

Elle engage à sortir de l'approche focale sur la maladie, les symptômes, pour penser le devenir de la personne, et à partir de ses besoins et aspirations lui apporter les soutiens nécessaires pour qu'elle s'inscrive dans « l'espace citoyen et social ordinaire ».

Cette approche globale par les droits des personnes, au sens des droits de l'homme inscrits dans les conventions internationales, est le fil rouge de nos combats, qui donne de la cohérence à toutes les actions que nous envisageons et réalisons.

Ce même fil rouge devrait guider les politiques et décideurs afin qu'ils traduisent en actes forts leurs discours prônant la société inclusive.

Inspirons-nous des propos de Anne Caron Déglise (magistrate, membre de la CNCDH) : dans « Handicap psychique, questions vives »

Penser le droit, comme socle de valeurs communes et de garanties, est un défi à imaginer (...)

Le chantier qui s'ouvre désormais est immense, la démarche entreprise doit s'appuyer sur un questionnement commun du droit pensé aussi comme un outil vivant grâce auquel il est possible de lutter contre la marginalisation des personnes les plus vulnérables et les plus fragiles.

C'est en s'appuyant sur une conception homogène des droits de l'homme en général et des droits civils et sociaux en particulier, que les personnes - patients - usagers, familles et professionnels pourront sortir de catégorisations qui sont autant de stigmatisations et de ruptures, et penser enfin les patients-usagers comme des citoyens et des personnes aux prises avec un environnement institutionnel et politique en partie responsable de la dimension handicapante de leurs troubles.

Cette journée va illustrer comment nous pouvons traduire en actions concrètes ces droits « outils vivants » au service des personnes vivant avec des troubles psychiques et de leurs familles.

Cap sur les droits en santé mentale !